Schweizerisches Gesundheitsobservatorium
Observatoire suisse de la santé
Osservatorio svizzero della salute
Swiss Health Observatory

Observatoire suisse de la santé
Office fédéral de la statistique
Espace de l'Europe 10, CH-2010 Neuchâtel
www.obsan.ch

Communiqué de presse

Embargo: 29.06.2010, 9:15

Nr. 0351-1007-30

Psychiatrie intra-muros en Suisse

Neuf personnes sur dix ne sont plus réhospitalisées en psychiatrie intra-muros

Neuchâtel, 29.06.2010 (Obsan) **– L'Observatoire suisse de la santé présente les résultats de deux études sur le traitement stationnaire de cas psychiatriques aigus en Suisse. Les résultats montrent que sur dix personnes traitées dans un établissement psychiatrique pour une crise unique, neuf ne sont plus réhospitalisées au cours des années suivantes. Par conséquent, seule une personne sur dix séjourne particulièrement longtemps ou fréquemment dans un établissement de soins psychiatriques aigus.**

La répartition adéquate des ressources est une importante question de politique de la santé. Dans le domaine de la psychiatrie stationnaire, où les patientes et les patients étaient hospitalisés autrefois pendant de longues périodes, il s'agit aujourd'hui de déterminer notamment si certaines personnes font un usage disproportionné des ressources à disposition (on parle alors de « heavy users »). De plus, la question se pose de savoir si la psychiatrie moderne a pour effet de faire sortir d'institution des personnes insuffisamment stabilisées qui seront réadmises peu après en état de décompensation psychique (on parle dans ce cas de l'effet « porte tournante »). L'Observatoire suisse de la santé (Obsan) a examiné dans le cadre de deux études dans quelle mesure ces phénomènes sont présents dans la psychiatrie en Suisse.

Sur 154'000 personnes ayant souffert de troubles psychiques au moment de l'enquête ou antérieurement, près de 90% font état d'une faible utilisation des ressources ; on ne peut donc pas parler de « heavy users ». Neuf personnes sur dix n'ont plus dû être hospitalisées au cours des années suivant une période de maladie marquée par un ou deux séjours en établissement psychiatrique. Pour les autres personnes (environ 8%), les résultats font état d'un usage disproportionné des ressources qui s'explique, dans la plupart des cas, par le type de troubles, l'âge ou le sexe. Il s'agit dans 5% des cas de personnes hospitalisées très fréquemment ou pendant une longue période dans un établissement psychiatrique. Dans les 3% restants, les patientes et les patients considérés ont dû être hospitalisés à plusieurs reprises dans un établissement somatique de

soins aigus pour une maladie physique chronique, après avoir séjourné dans un établissement psychiatrique.

Le phénomène de la « porte tournante » a lui été analysé à partir de données concernant 185’000 personnes. L’étude a mis en évidence une évolution positive dans le temps: au fil des quatre années prises en compte, les intervalles entre les hospitalisations se sont considérablement allongés. L'extension de l'offre de soins psychiatriques ambulatoires, une meilleure efficacité des thérapies et des changements dans la composition du groupe des malades peuvent expliquer cette évolution. L’allongement des intervalles entre deux hospitalisations et le fait que la plupart des patientes et des patients n’ont pas dû être hospitalisés à nouveau pendant une longue période après une crise unique montrent que l’effet « porte tournante » n'est pas répandu dans la psychiatrie intra-muros en Suisse.

Aucune des deux études n'a donc mis en évidence des indices d’un recours inadapté à la prise en charge psychiatrique stationnaire en Suisse, en termes de fréquence et de durée des hospitalisations. Les patientes et les patients qui recourent très fréquemment aux soins psychiatriques stationnaires sont relativement peu nombreux. Reste à savoir s’il serait possible d’améliorer l’offre de prise en charge pour ces personnes en leur proposant des interventions préventives ou ciblées.

Les deux études se basent sur les données de la statistique médicale des hôpitaux établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Pour la question du « Heavy use », l'analyse a porté sur tous les séjours en établissement psychiatrique ou somatique (traitement de troubles physiques) de 2003 à 2005 de personnes ayant été hospitalisées au moins une fois avec un diagnostic psychiatrique entre 1998 et 2005. Les critères de sélection étaient les mêmes pour la question de l’effet « porte tournante », mais la période d'observation était plus longue d’une année (jusqu’en 2006).

Renseignements:
Paul Camenzind, Observatoire suisse de la santé, Neuchâtel, tél.: +41 32 71 36983
Ulrich Frick, Institut für Sucht- und Gesundheitsforschung, Zurich, et Fachhochschule Kärnten, Feldkirchen, tél.: +43 5 90500 4116
e-mail:paul.camenzind@bfs.admin.ch / ulrich.frick@isgf.uzh.ch

Nouvelles parutions:
L'évolution des traitements psychiatriques stationnaires en Suisse, Obsan Bulletin 3/2010, numéro de commande: 1034-1003, Prix: gratuit, Neuchâtel 2010.
Téléchargement: www.obsan.ch -> Publications

«Heavy Use» in der stationären Psychiatrie der Schweiz? Ergebnisse aus der Medizinischen Statistik der Krankenhäuser, Obsan Dossier 11, Neuchâtel 2010. (rapport en allemand avec un résumé en français)
Téléchargement: www.obsan.ch -> Publications

«Drehtüre» in der stationären Psychiatrie der Schweiz? Mythos oder empirische Realität?, Obsan Dossier 12, Neuchâtel 2010. (rapport en allemand avec un résumé en français)
Téléchargement: www.obsan.ch -> Publications

Observatoire suisse de la santé (Obsan), tél. : +41 32 71 36045; fax: +41 32 71 36654,
e-mail: obsan@bfs.admin.ch

Commandes de publications : tél. : +41 32 71 36060, fax: +41 32 71 36061
e-mail: order@bfs.admin.ch

Vous trouverez d'autres informations et publications sous forme électronique sur le site Internet de l'Obsan à l'adresse http://www.obsan.ch

Les informations sous forme électronique concernant l'Observatoire suisse de la santé peuvent être abonnées à l'adresse: www.obsan.ch -> Actualités -> Newsmail

L'Observatoire suisse de la santé (Obsan) est une institution mandatée par la Confédération et les cantons. L'observatoire suisse de la santé analyse les informations existant en Suisse dans le domaine de la santé. Il soutient la Confédération, les cantons et d'autres institutions du secteur de la santé publique dans leur planification, leur prise de décisions et leur action.

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

GDK Schweizerische Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren
CDS Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé
CDS Conferenza svizzera delle direttrici e dei direttori cantonali della sanità